



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement 2017-02 intitulé « Règlement de zonage »**

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Hébert à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2019-01 amendant le Règlement numéro 2017-02 intitulé « Règlement de zonage ».

L'objet de ce règlement est de répondre à une demande de modification du plan de zonage en abolissant la zone C-101 pour l'intégrer à la zone CH-102.

Le projet de règlement, qui a été déposé lors de la séance du 14 janvier 2019, doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation et il est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **Adoption du projet de règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement 2017-02 intitulé « Règlement de zonage » et**

### **Tenue d'une assemblée publique de consultation**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation  
quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant :

- Projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement  
de zonage n° 2017-02 afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone  
CH-102 »

Un premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le  
14 janvier 2019.

La consultation publique sur ces projets de règlement se tiendra le **lundi 4 février 2019 à  
19 h 15** à la salle du conseil située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.  
Au cours de cette assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra  
les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Certaines normes réglementaires contiennent des dispositions qui sont propres à un  
règlement susceptible d'approbation référendaire.

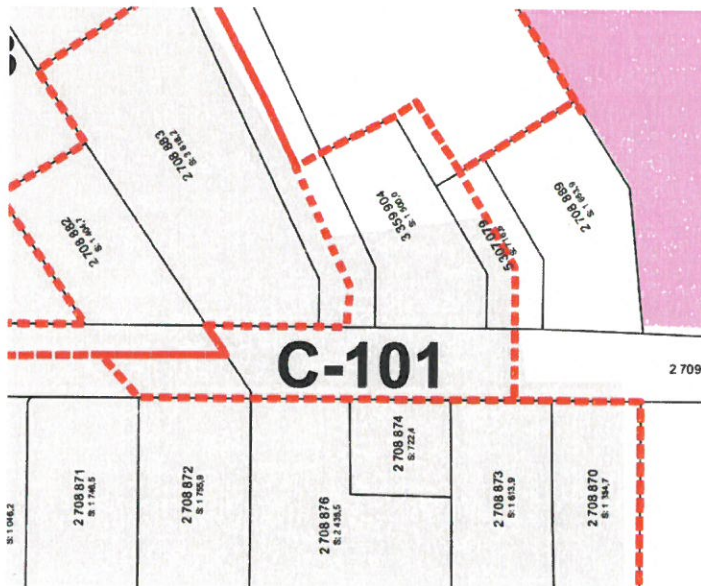
Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 390, rue  
Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville durant les heures régulières d'ouverture où tout  
intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

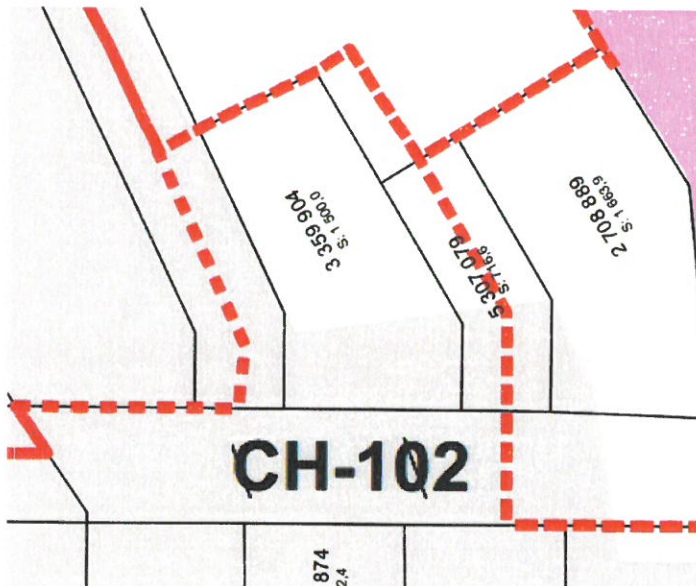
Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière

Plans concernant la zone visée par le Règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement de zonage n° 2017-02 afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102

Plan actuel :



Plan projeté :



Extrait de l'annexe A du Premier projet de règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement de zonage n° 2017-02 afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102